

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 5^{ème} extraordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 09 décembre 2022

Date d'affichage : 15 décembre 2022

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 14 Votants : 14 Pour : 14

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Claire RAMBEAU-LEGER, Christophe METREAU, Gaëtan BUREAU et Marie BERNARD

Etaient excusés : Nathalie CHATEFAU, Charlotte DENIS-CUVILLIER ET Didier MOUCHEBOEUF

Etaient absents : Marc LIONARD et Claude NEREAU

Secrétaire de séance : Marie BERNARD

OBJET : Dossier « Guinguette » - Validation de l'investissement par l'achat de container

Monsieur Le Maire rappelle que les aménagements de la guinguette ont permis de faire revivre le site du plateau de la tour du château en espace de détente, de convivialité et familial. La guinguette fonctionne depuis pratiquement deux ans et cela contribue à valoriser et animer la commune de Montguyon. Cette guinguette est devenue un lieu de restauration et de convivialité permettant des animations tout en offrant un espace de restauration qualitatif et accessible à tous. L'activité guinguette s'inscrit parfaitement dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

Monsieur Le Maire informe que l'exploitant actuel de la guinguette ne souhaite pas continuer cette activité pour l'année 2023.

La commune met à disposition au prochain gérant de la guinguette, des locaux équipés pour la restauration et les abords si nécessaire par une convention d'occupation.

Monsieur Le Maire précise aux membres présents que l'installation actuelle est « légère » et qu'il convient de remédier au manque de structure qui peut interroger sur le respect des normes d'hygiène.

Monsieur Le Maire présente un devis de l'entreprise BOX'INNOV – SOLUTIONS D'AVENIR basée Izon (33450) pour l'achat de 2 containers équipés pour la restauration et le stockage des denrées.

Le montant du devis HT est de 63 000,00 euros soit TTC 75 600,00 euros.

Ce projet d'investissement est nécessaire car il permettra de répondre à la réglementation sanitaire exigée. Le projet de la guinguette progresse par étape avec des améliorations au fil des années. Le bâti existe mais il convient de procéder à de l'investissement de la part de la commune pour que l'exploitant puisse assurer son activité de manière réglementaire et sereine.

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil municipal de valider le devis de l'entreprise BOX'INNOV – SOLUTIONS D'AVENIR basée à Izon (33450) d'un montant HT de 63 000,00 euros soit TTC 75 600,00 euros. Il précise également que la commune pourrait bénéficier d'un soutien financier pour ce projet du Conseil départemental de la Charente-Maritime.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le devis de l'entreprise BOX'INNOV – SOLUTIONS D'AVENIR basée à Izon (33450) d'un montant HT de 63 000,00 euros soit TTC 75 600,00 euros,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à demander un soutien financier pouvant aller jusqu'à 30% du montant HT du projet, auprès du Conseil départemental de la Charente-Maritime, soit une subvention possible d'un montant de 18 900,00 euros,
- **DE CHARGER** Monsieur Le Maire ou le Maire-Adjoint en charge de ce dossier de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

